

---

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2024**

---

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 13 février 2024 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget le maintien du versement de la part de l'enveloppe du FPIC de Grand Lieu Communauté (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) aux communes.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.

**1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**

**A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir de la fiche individuelle DGF 2023 :**

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2023 :	41 588
- Population DGF au 01.01.2023 :	41 844
- Potentiel fiscal :	13 413 451 €
- Potentiel fiscal par habitant :	320.56 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2023 :	563 401 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2023 :	13,46 €
- Dotation de compensation 2023 :	843 457 €

## B- Ratios financiers 2024 de Grand Lieu Communauté

(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	352,64
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	380,13
3	Dépenses d'équipement brut / population	233,35
4	Encours de dette / population (2) (3)	166,67
5	DGF / population	33,17
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18,60 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94,77 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	61,39 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	43,84 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,23 %

## 2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

### A- Budget principal 2024

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, transitions...).

#### *Budget principal (nbre : 1)*

	BP 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 540 287,00 €	24 540 287,00 €
Investissement	15 205 902,00 €	15 205 902,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 746 189,00 €</b>	<b>39 746 189,00 €</b>

### B- Présentation consolidée des budgets annexes 2024

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

#### *Budgets annexe (nbre : 6)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 859 966,00 €	27 859 966,00 €
Investissement	25 433 123,00 €	25 433 123,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 293 089,00 €</b>	<b>53 293 089,00 €</b>

### **3- LES RECETTES FISCALES 2024**

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,448 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,161 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,570 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,233 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,175 million d'€
Taxe GEMAPI	0,186 million d'€
Fraction de TVA (TH)	3,723 million d'€
Fraction de TVA (CVAE)	2,540 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>			7,97%	7,97%
<b>TAXE SUR LE FONCIER BATI</b>	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
<b>TAXE SUR LE FONCIER NON BATI</b>	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%
<b>COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>	23,99%	23,99%	23,99%	23,99%

### **4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**

La dette actuelle est composée de 15 contrats pour un capital restant dû de 10,7 millions d'€ au 01/01/2024.

Les emprunts financent pour 50 % la Gendarmerie de St Philbert, 16 % les mobilités, 30 % l'assainissement collectif, 4% pour les déchetteries.

### **5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collectivité comptait 89 agents soit 77,4 emplois équivalents temps plein.